



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

Ville de La Souterraine

Hôtel de Ville
1, rue de l'Hermitage
BP 5 - 23300 La Souterraine
Tél : 05 55 63 97 80

Affaire suivie par : *Delphine DELAIDE*
Service : *Direction Générale des Services*
Tél : 06.77.23.94.72
Mail : delphine.delaide@la-souterraine.fr

La Souterraine, le 6 novembre 2024

Madame, Monsieur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le :

Mercredi 13 novembre 2024
A 19 heures
Salle du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR :

- **Appel**
- **Secrétaire de séance**
- **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 27 septembre 2024**
- **Information du Conseil municipal**
- **Délibérations :**
 1. Délibération portant création d'emploi – filière administrative – catégorie B
 2. Aménagement rue du Pont neuf
 3. Attribution de l'accord-cadre n°2024-09 : Fournitures de combustible et de carburant
 4. Convention entre la Commune et Creusalis pour la construction de 16 logements au Cheix
 5. Présentation des fiches actions issues de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
 6. Vidéo protection Chapelle du Sauveur
 7. Convention « Lycéens et apprentis au cinéma » entre la Commune de La Souterraine et le Lycée R. Loewy
 8. Contribution forfaitaire 2024 Evolis 23
 9. Tarifs Commune La Souterraine 2025
 10. Aménagement d'une cuisine scolaire à Tristan l'Hermitte ou à Jules Ferry
 11. Subvention événementielle 4L Trophy en faveur de l'Association « La Creuse en Vadrouille »
 12. Adoption du règlement de la commande publique
 13. Vente de bois non livré aux agents communaux
 14. Demande de subventions et plan de financement sur le bâtiment Trace de Pas « mise en sécurité incendie et modification du système de chauffage »
 15. Terrain mis à disposition des Gens du Voyage
 16. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023
 17. Location du local commercial 4 rue Saint-Jacques (anciennement GRELAUD)
 18. Convention avec la CAF relative à la transmission de données au maire dans le cadre du recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire



19. Régularisation transfert de propriété à la suite de l'acquisition de la parcelle AY 266, 13 chemin du Bois du Breuil
20. Convention avec la Cité scolaire

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,



Etienne LEJEUNE

